Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 102 (1957)

Heft: 12

Artikel: Cinq ans de fonctionnement du Traité de l'Atlantique-Nord

Autor: Perret-Gentil, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cinq ans de fonctionnement du Traité de l'Atlantique-Nord

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LORD ISMAY

Au moment de quitter ses fonctions de secrétaire-général de l'OTAN, Lord Ismay, qui fut le premier titulaire de ce poste, a dressé un rapport de son activité durant cette période de cinq ans allant d'avril 1952 à avril 1957.

A la cérémonie d'adieu en son honneur, lors de la session du Conseil tenue à Bonn, on relève parmi les paroles prononcées par les délégués permanents des différents pays alliés, ce curieux rappel d'un souvenir du délégué britannique. Lord Ismay était alors représentant de son pays à la Conférence de Lisbonne, qui prit d'importantes décisions concernant le fonctionnement de l'alliance. Après des heures de discussions sur la question épineuse, la plus difficile et la plus compliquée qui soit, de l'infrastructure, c'est-à-dire la création de tous les organismes des arrières, Lord Ismay, se tournant vers les membres de la délégation britannique, s'écria : « Que plus jamais je n'aie à m'occuper en rien des affaires de l'OTAN!». Nommé peu après secrétaire-général, il s'en est occupé durant cinq ans, y a brillamment réussi, a été la cheville ouvrière de l'alliance, a assuré le fonctionnement des services civils et a mis sur pied l'infrastructure.

* * *

En 1952, il y avait un an qu'était créé le Commandement suprême des forces alliées en Europe (SHAPE). Celui-ci rassemblait hâtivement les quelques forces existantes en vue de les grouper en un tout cohérent. Au début les questions militaires avaient une priorité absolue. Mais une fois ces bases établies, on se rendit compte de la nécessité non moins urgente de créer un organisme de caractère et compétences civils pour coordonner non seulement l'activité des comités, bureaux, etc., propres à l'alliance, mais encore surtout les moyens à mettre en œuvre par les différents pays. Il s'agissait d'ériger un organisme non sans analogie sur le plan international, bien que ses attributions fussent surtout de coordination, avec les Départements ou Ministères de la Défense des pays membres. A vrai dire, l'OTAN ne pouvait pas encore créer ses propres organes, mais devait utiliser ceux des Etats alliés. D'où l'énorme complexité de la tâche, notamment dans le domaine de l'infrastructure, entre autres les voies de communication, les moyens logistiques, les télécommunications et les bases aériennes, qui tous touchent aux secteurs civils.

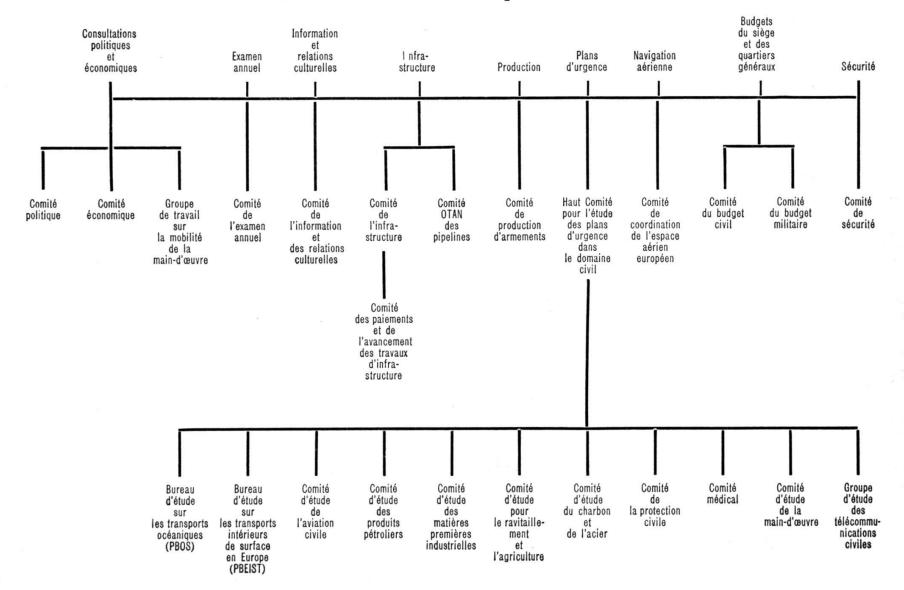
Le secrétariat-général du Conseil de l'alliance (délégués des pays membres) devint en fait la partie permanente de ce Conseil. Il se superposa et engloba un certain nombre d'organismes, qu'il serait maintenant inutile de rappeler. L'évocation de ces cinq années d'activité présente surtout l'intérêt de montrer le chemin parcouru et les résultats atteints, ainsi que d'illustrer les énormes difficultés qui se présentent pour animer une alliance et assurer son fonctionnement de part et d'autre d'un océan.

Voici les principaux points de ce rapport :

— Pendant cette période de cinq ans, le Conseil proprement dit s'est réuni 505 fois, dont 45 réunions exclusivement ministérielles, et les différents comités et groupes de travail ont tenu 7000 séances diverses, traitant des sujets les plus variés et groupant les spécialistes des matières en cause. Il existe trois sortes de réunions : les réunions normales, ou chaque délégué peut se faire accompagner par quatre experts ; les réunions restreintes consacrées aux questions particulièrement secrètes, ou chaque délégation ne comporte que deux personnes ; et les sessions privées, qui ne prennent ni engagement, ni décision, et ne dressent pas de procès-verbaux.

- Le Conseil en corps a effectué de nombreux déplacements. Il a assisté aux principales manœuvres, terrestres et navales; il a pris contact avec le commandement naval de l'Atlantique aux Etats-Unis (commandement parallèle à celui du SHAPE) et celui de la défense aérienne du Canada (Grand-Nord); en France, il a visité les usines de constructions aéronautiques, le Centre d'études nucléaires de Saclay, le Collège de défense de l'OTAN, ainsi que les principaux commandements subordonnés du SHAPE. Les délégués ministériels et les experts civils ont eu ainsi l'occasion de s'initier aux grands problèmes militaires et à leurs nécessités, et d'établir des relations personnelles avec le commandement suprême.
- Le secrétariat-général est complètement intégré, composé de personnels provenant de quinze pays différents, ce qui soulève des difficultés, non seulement de langue, mais davantage encore de formations techniques et intellectuelles. Le recrutement du personnel pose des problèmes particulièrement délicats empêchant de procéder par appels d'offres ; ainsi les gouvernements sont invités à détacher les personnalités nécessaires. Celles-ci, comme les officiers dans les états-majors de l'alliance, n'occupent les postes que pour des périodes limitées. (Voir le schéma des organismes civils, excessivement nombreux et variés, existant en 1957 et qui sont rattachés au Conseil de l'Atlantique-Nord.)
- L'organisation militaire de l'alliance pendant la période considérée a subi des changements. Plusieurs commandements nouveaux ont été créés, notamment en Méditerranée et dans le Sud et Sud-Est de l'Europe. Les relations entre les autorités civiles et militaires ont dû être étendues à la même mesure et des efforts constants ont été accomplis pour les rendre très étroites et confiantes.
- Le Conseil procède depuis 1952 à ce qui a été appelé l'Examen annuel; celui-ci s'est révélé l'instrument principal de la coordination des efforts de l'alliance. Il consiste à établir l'inventaire des forces et moyens existants et de fixer les directives pour les trois années à venir, plus ou moins précises selon

Comités du Conseil de l'Atlantique-Nord. Avril 1957



les échéances. Au préalable des questionnaires ont été adressés aux différents gouvernements; de l'étude des réponses en découlent des recommandations émanant des autorités militaires et du secrétariat du Conseil destinées aux Etats membres. L'effort, notamment financier, implique la prise de risques économiques, qui doivent être appréciés d'une façon approfondie, en regard des risques militaires qu'entraînerait l'absence de telles dépenses. Lord Ismay s'est plu à remarquer que la centralisation des renseignements d'ordre militaire fournis par les Etats membres, qui autrefois se serait heurté au secret le plus absolu, s'effectue actuellement en pleine confiance.

- Un chapitre particulier est consacré à la production des matériels de guerre et à leur standardisation au sein de l'alliance. Les possibilités de production des pays européens de l'OTAN ont été inventoriées. On fut amené à créer des installations nouvelles dans les cas de production insuffisante. Un groupe de travail spécial établit des programmes coordonnés pour certains types de matériels : avions de chasse (ce qui donne lieu à une compétition sévère entre les différents pays producteurs), appareils de radio, armes portatives, pièces d'artillerie, navires de guerre de certaines catégories; et enfin, les munitions, dont les types ont été normalisés. Les progrès les plus importants ont été réalisés dans la fabrication d'avions de chasse, en y adaptant l'industrie en général de petits pays; la fabrication de pièces de rechange des matériels d'origine américaine; enfin, la production des munitions a pu être quintuplée par l'utilisation rationnelle de possibilités industrielles éparses des pays membres. En outre, une quarantaine d'accords de standardisation ont été conclus au sein de l'alliance au sujet de certains matériels; véhicules à moteur, radar, artillerie de DCA et munitions.
- L'infrastructure, notamment aérienne, a fait l'objet d'un effort considérable. En 1952 les forces de l'OTAN ne disposaient que de 20 aérodromes. Actuellement 150 sont utilisables pour tous les types d'appareils. En 1952, pipelines et installations de dépôt des carburants étaient inexistants ; aujourd'hui

les forces disposent de 2000 km de pipelines et de dépôts d'une contenance de 30 millions de gallons. Les télécommunications, réduites à l'origine du Traité à utiliser les installations et réseaux civils, ont maintenant en propre 8000 km de lignes terrestres, 4000 km de câbles sous-marins et 3000 km de faisceaux hertziens ¹. Des appels d'offres pour les fabrications sont adressés à tous les pays. Une certaine lenteur en résulte du fait des avis à émettre par de nombreux organismes et autorités : pays hôte, pays utilisateurs, les autorités de l'OTAN et les autorités militaires ; enfin des vérifications minutieuses s'imposent pour des matériels d'une haute qualification technique.

— Sous l'appelation de plans d'urgence dans le domaine civil, des plans et préparatifs ont été définis dès le temps de paix, afin que les fronts intérieurs puissent résister aux épreuves de la guerre. Des études ont été entreprises pour la protection des populations civiles et des complexes économiques et industriels contre les attaques nucléaires. Certains doutent de leur efficacité; néanmoins tous les efforts possibles doivent être poursuivis pour limiter la gravité d'une catastrophe. Dans le même ordre d'idées, le problème des transports océaniques, le contrôle et l'utilisation de la marine marchande, l'évaluation des besoins militaires et civils en produits pétroliers, la prise en charge des évacués et réfugiés, etc., sont tous des problèmes entrant dans le plan d'urgence. Leur liste s'étend d'ailleurs à de nombreuses activités: ravitaillement, agriculture, charbon et acier, main-d'œuvre, etc. Ces questions sont étudiées par des fonctionnaires qui en ont déjà été chargés dans leur propre pays. L'ancien secrétaire-général préconise que des examens annuels aient lieu pour les plans d'urgence comme c'est déjà le cas pour les plans militaires.

¹ A noter que dès lors on s'est orienté vers l'utilisation des nouvelles techniques employant les propriétés de réfraction et de diffusion, respectivement de l'ionosphère et de la troposphère, de 800 à 2000 km de portée dans le premier cas, et de 80 à 400 km dans le second; de plus ces systèmes permettent de substantielles économies d'opérateurs, ramenés à 250 pour l'ensemble d'un réseau.

- Dans le domaine plus spécialement politique, les relations entre Etats ont été une des préoccupations constantes du Conseil permanent. Des réunions privées, dont le nombre est en augmentation, se sont consacrées aux consultations de cet ordre. Le même procédé des questionnaires aux Etats membres est employé. Toutefois l'ancien secrétaire-général estime les résultats encore insuffisants. Ce problème a été à nouveau évoqué à la dernière session du Conseil à Bonn (1957).
- Un Comité des Trois (appelé également les « Trois Sages » et qui a donné son avis au sujet de l'Euratom) a été institué pour formuler des recommandations pour l'amélioration des relations dans les domaines non militaires. D'autres recommandations ont été formulées par ce Comité et présentées au Conseil en fin de 1956, notamment la création d'un Comité politique, composé de représentants de tous les Etats membres; ce dernier a été créé au début de 1957 et placé sous la présidence du secrétaire-général adjoint. Le Comité des Trois s'est pareillement occupé des différends surgissant entre les pays de la communauté, aucune alliance n'étant exempte de dissensions. Des arbitrages ont déjà été rendus quant à l'affaire de Chypre; mais la Grèce n'a pas été en mesure de s'y soumettre. Enfin, le secrétaire-général ne dit pas si de mêmes tentatives de conciliation ont été engagées concernant les conflits, ou plus exactement les rivalités, entre les principales puissances...
- La coopération économique a aussi été envisagée sous l'impulsion des *Trois* et un nouveau Comité économique a fait l'objet d'une recommandation sous réserve que son activité ne fasse pas double emploi avec les organismes spécialisés qui existent déjà.
- Dans les domaines non militaires, depuis près de deux ans un courant s'est établi, presque une mode, pour favoriser dans toute la mesure du possible les relations culturelles entre les différents pays. Dès 1953, une étude générale de ce problème a été faite. Des bourses d'études et de recherches sont attribuées à des étudiants se livrant à des travaux, aussi bien historiques,

politiques, culturels, économiques, que stratégiques, propres à chacun des pays, mais vus sous l'angle du développement futur de la communauté atlantique.

 Une autre branche d'activité du secrétariat-général, et non la moindre, a été celle de l'Information. Tous les observateurs ont remarqué combien la simple connaissance des choses de l'alliance atlantique était encore peu répandue chez les populations des pays membres. Lord Ismay déclare n'avoir cessé d'attirer l'attention sur la nécessité d'informer beaucoup plus complètement l'opinion publique sur les objectifs et réalisations de l'alliance. Cependant des progrès ont été constatés. Le budget de l'Information, de 8 millions de francs français en 1952, dépassera 93 millions de francs en 1957. Plusieurs publications sont éditées : Le Manuel de l'OTAN, Les Nouvelles de l'OTAN, qui commencent à avoir une large diffusion. De nombreux voyages de journalistes ont été effectués. Des conférences ont lieu au Palais de Chaillot à Paris, suivies en général par des groupes constitués: enseignement, industriels, étudiants, mouvements de jeunesse, personnels de fonctions publiques et militaires. La participation à cette activité a été en augmentation de 20 % en 1956.

Un effort d'information a été entrepris grâce à des expositions itinérantes (sur camions), qui ont parcouru les différents pays intéressés, Italie, Grèce, Turquie, notamment; puis maintenant, le Danemark et l'Allemagne fédérale. Elles ont touché jusqu'à présent environ neuf millions de personnes. De nouvelles expositions sont en préparation; elles procéderont par films, donnant des aperçus de chacun des pays, et par distribution de tracts, indiquant en termes simples les principaux buts et résultats acquis de la communauté. De plus, une mention particulière est faite concernant l'activité d'information auprès des mouvements de jeunesse.

— En outre, à l'autre bout de l'échelle, pourrait-on dire, un autre effort d'information, sur un plan différent, a été entrepris auprès des parlementaires de l'OTAN. Dès 1954, des groupes de plus en plus nombreux assistent à des conférences au Palais de Chaillot. En 1955, ils furent plus de deux cents, appartenant à 14 pays. Un comité permanent des parlementaires a été créé. En 1956, une conférence de parlementaires a siégé et a entendu des exposés faits par les principales autorités civiles et militaires du Conseil et du Haut-Commandement. Doublant cette activité, des organisations privées œuvrent en faveur de l'OTAN dans douze pays. Elles sont groupées en une Association internationale et se réunissent en assemblées annuelles ; elles ont constitué un conseil et un secrétariat. Elles organisent actuellement un concours international à l'intention des journalistes et écrivains.

— Une dernière branche des activités civiles de l'alliance concerne la navigation aérienne commerciale. Le développement considérable de l'aviation militaire à réaction n'a cessé d'apporter une gêne à l'aviation civile, mettant en cause la sécurité même de la navigation. Les organismes de l'OTAN ont donc été chargés de coordonner les opérations aériennes militaires et le trafic civil au-dessus des territoires européens de l'OTAN. Un groupe de travail a été créé par le Conseil à cet effet. Sur son avis a été fondé en 1955 un comité de coordination de la navigation dans l'espace européen. Il est composé d'officiers détachés des hauts commandements et de fonctionnaires civils des pays en cause; des représentants de l'Organisation de l'aviation civile internationale sont invités à assister aux délibérations à titre consultatif. L'activité de ce comité ne fera que croître avec la mise en exploitation d'appareils civils à turbopropulseurs et à réaction. Et — seul point ou l'on sorte de la sphère de l'OTAN — les plans d'utilisation de l'espace aérien européen doivent également être coordonnés avec la navigation aérienne des compagnies n'appartenant pas à des pays de l'OTAN. Cette coopération s'effectue par l'intermédiaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il est à remarquer que ce même problème de la coordination de l'aviation militaire et du trafic civil s'est présenté d'une manière très aiguë lors des grandes manœuvres américaines aux Etats-Unis.

Le résumé de cet exposé du secrétaire-général de 1952 à 1957 appelle plusieurs considérations.

Il est certain que l'alliance, qui a mis sur pied actuellement des forces solidement constituées, devait obligatoirement procéder à un même effort dans le domaine intérieur, qui forme le soubassement de ses moyens militaires. Tout semble indiquer que l'essentiel de cette tâche énorme a été réalisé ou est en voie de l'être. Les décisions prises à Lisbonne à cet égard ne parviennent toutefois que maintenant à l'achèvement de leur réalisation. Les fonctions de Lord Ismay couvrent à peu près exactement cette première phase toute de création.

Mais déjà les conditions mêmes de l'existence de l'alliance changent. Les très gros efforts financiers fournis par les principaux partenaires européens ne peuvent être soutenus indéfiniment. Cette tendance devient perceptible un peu partout. De plus, une évolution beaucoup plus accusée se dessine dans le domaine militaire par la généralisation des procédés atomiques et l'introduction d'armes nouvelles. Or celles-ci sont de prix qui paraissent suivre une même courbe que celle de leur élévation de puissance, bien que, en contre-partie, les personnels nécessaires à leur service soient moins nombreux. En revanche ces derniers doivent être d'une qualification nettement supérieure. Tout cela va poser de graves problèmes d'organisation intérieure des Etats. Des réajustements sont nécessaires, impliquant de nombreuses répercussions aussi bien civiles que militaires.

Il apparaît aussi qu'il se produit un glissement du centre de gravité d'une lutte éventuelle. D'après les dernières informations communiquées par le SHAPE, le bassin de la Baltique, jusque et y compris le Grand-Nord norvégien, se hérisse d'armes nouvelles soviétiques. Des rampes de lancement de fusées atomiques sont installées dans les îles et les bases de la Baltique. Plusieurs divisions soviétiques sont massées à

l'étroite bande frontalière russo-norvégienne. Une flotte imposante stationne en mer Baltique et au débouché de l'Océan Glacial. La position de la Scandinavie peut s'en trouver sérieusement menacée.

Cette orientation qui s'affirme nécessite également sur le plan politique une réadaptation, tout comme les armements nouveaux créent des obligations différentes. Un tournant est en vue. Et la tâche qui incombera au nouveau secrétairegénéral, M. Spaak, ne manquera pas de lourdes responsabilités.

J. Perret-Gentil

Le « Livre du Soldat »

La décision prise, voici maintenant quelque trois ans, de distribuer à chaque soldat suisse un manuel, sorte de « bréviaire » de la vie militaire — soit en temps de paix, soit au combat — est entrée dans sa phase d'exécution. Les premiers « Livres du Soldat » sont sortis de presse, et les Ecoles de recrues, récemment licenciées, les ont pu remettre aux jeunes soldats nouvellement formés. La presse a donné déjà quelques aperçus de ce qu'était cet ouvrage : indications brossées à grands traits, à l'usage du public ; nous voulons essayer de les préciser et de les développer ici pour le cercle restreint et spécialisé des officiers qui n'ont pu encore prendre directement connaissance du livre.

Le but que s'est proposé le « Livre du Soldat » a été:

- de faire mieux connaître à chaque jeune citoyen appelé à l'honneur de servir, les origines du pays, son histoire, ses institutions;
- de le rendre conscient de ses privilèges, afin de le convaincre davantage encore de la nécessité qu'il y a à les défendre;
- de lui expliquer comment le pays conçoit la lutte pour la sauvegarde de cette liberté, et l'importance que le rôle d'un chacun revêtira dans l'action décisive d'ensemble qui sera celle de l'armée;
- de le familiariser enfin avec ces forces militaires inquiétantes parce que méconnues, de susciter l'intérêt et la confiance.